



Saint-Etienne Métropole - Syndicat Mixte du Gier Rhodanien

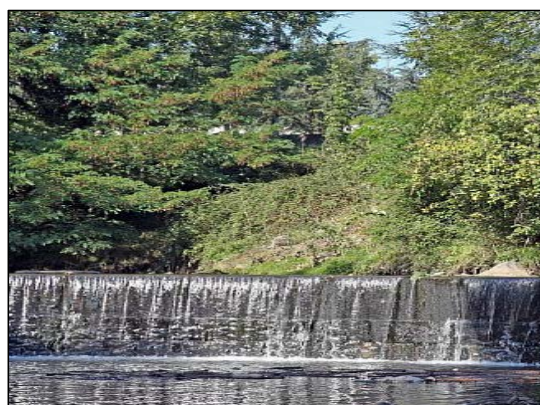
Juillet 2021



Etude bilan évaluation du contrat du Gier (2013-2020)

Rapport phase 5

Conclusions et perspectives



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Rédaction : Lauren MOINE

Photo de couverture : © Saint-Etienne Métropole et Syndicat Mixte du Gier Rhodanien



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

Chapitre I. Introduction 4

I.A. Contexte et objectif de l'étude 6

Chapitre II. Stratégie d'intervention pour le bassin versant du Gier 8

II.A. Rappel : La Directive cadre sur l'eau et les objectifs fixés par le SDAGE sur le territoire..... 10

II.A.1. Les grands principes de la Directive Cadre sur l'eau (DCE) 10

II.A.2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 10

II.B. Perspectives : gouvernance, portage de la démarche et solidarité amont-aval... 11

II.B.1. Des enjeux prioritaires identifiés à l'issue de la concertation et du bilan technique/financier et état des lieux initial et final 11

II.B.2. Un besoin exprimé de réfléchir aux solutions possibles en matière de gouvernance 11

II.A. Déclinaison des objectifs stratégiques prioritaires, opérationnels et actions possibles issus de la concertation 12

II.B. Volet qualité de l'eau : 13

II.B.1. Thème 1 : Les pollutions domestiques..... 13

II.B.2. Thème 2 : Les pollutions par les phytosanitaires 15

II.B.3. Thème 3 : Les pollutions agricoles 18

II.B.4. Thème 4 : Les pollutions non domestiques et non agricoles (activités industrielles, artisanales et commerciales) 20

II.B.5. Thème 5 : Les pollutions liées aux infrastructures routières 23

II.B.6. Thème 6 : Les décharges et dépôts sauvages..... 25

II.C. Volet milieux aquatiques..... 27

II.C.1. Thème 1 : Entretien de la végétation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes..... 27

II.C.2. Thème 2 : La restauration de la continuité écologique/morphologique des zones humides 30

II.C.3. Thème 3 : Attrait paysager, activités de loisirs sur les cours d'eau du bassin versant 33

II.D. Volet communication 35

II.D.1. Thème 1 : Les outils de communication à mobiliser 35

II.D.2. Thème 2 : Communiquer sur la gestion et l'entretien des cours d'eau 36

II.D.3. Thème 3 : Les cibles d'acteurs à privilégier 37

II.E. Conclusion..... 39

Table des figures

Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière du Séran	6
Figure 2 : Hiérarchisation des votes (pollutions domestiques)	14
Figure 3 : Hiérarchisation des votes (pollutions par les phytosanitaires en zone agricole et non agricole)	17
Figure 4 : Hiérarchisation des votes (autres pollutions agricoles)	19
Figure 5 : Hiérarchisation des votes (pollutions industrielles ou non domestiques)	22
Figure 6 : Hiérarchisation des votes (pollutions liées aux infrastructures routières)	24
Figure 7 : Hiérarchisation des votes (décharges et dépôts sauvages)	26
Figure 8 : Hiérarchisation des votes (entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes)	29
Figure 9 : Hiérarchisation des votes (restauration de la continuité écologique et morphologique/zones humides)	32
Figure 10 : hiérarchisation des votes (attrait paysager, activités de loisirs)	34



Chapitre I. **Introduction**



I.A. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

Le premier contrat de rivière a été mis en place de 1994 à 2001. Ce premier contrat relevait d'une volonté politique de réhabiliter l'image de la vallée du Gier et d'aménager l'espace avec un souci de qualité et de cohérence d'ensemble. Ce premier contrat ne concernait que la rivière Gier et non les affluents. Les objectifs étaient orientés sur la qualité de l'eau, le soutien d'étiage et les barrages, les activités sur le Gier (pêche, promenade, etc.), la préservation du milieu naturel, l'entretien du lit et des berges, la sensibilisation et l'amélioration du fonctionnement hydraulique. Une étude bilan a été réalisée en 2002, identifiant un déséquilibre entre les huit objectifs du contrat, un manque de lien entre eux, mais tout de même un enjeu prioritaire bien identifié : l'amélioration de la qualité du Gier.

Le contrat de rivière Gier et affluents étant à présent achevé, il convient d'en faire le bilan, de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu. C'est pourquoi, a engagé une étude bilan évaluation et perspectives. Ce libellé correspond aux 3 étapes de la réflexion : le temps du bilan, celui de l'évaluation et enfin celui de la réflexion prospective. Aussi, la mission et le rendu s'organisent en 5 phases faisant chacune l'objet d'un rapport distinct :

- **Rapport de phase 1** : Le bilan technique et financier réalisé en interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 2** : Etat des lieux initial et final sur le bassin versant du Séran-Gier réalisé interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 3** : L'évaluation du fonctionnement de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaique Environnement et par SEM et le SyGR
- **Rapport de phase 4** : Evaluation de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaique Environnement (synthèse des phases 1 à 3)
- **Rapport de phase 5** : Perspectives et recommandations réalisé par Mosaique Environnement et par SEM et le SyGR.

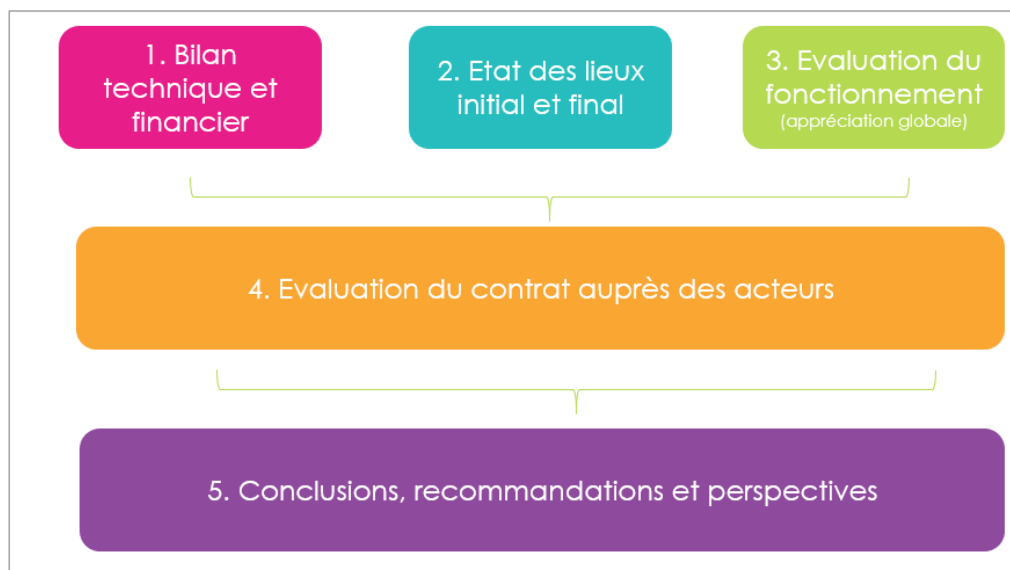


Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière du Séran-Gier

Le présent rapport porte sur **les conclusions, recommandations et perspectives**. Cette dernière phase de l'évaluation permet de définir les nouvelles problématiques, les nouveaux enjeux et objectifs du bassin versant. Elle permet également de formuler des propositions pour la conduite d'une nouvelle démarche de gestion de l'eau.

Les perspectives présentées ci-après sont issues des réflexions des premières phases d'évaluation, menées suivant un mode participatif (entretiens, ateliers de concertation avec les communes, questionnaires à destination des établissements non domestiques, des communes et des écoles). Elles sont également le résultat de 3 ateliers de concertation qui se sont déroulés les 10 et 14 juin 2021 (atelier sur la qualité, atelier sur les milieux aquatiques et un atelier sur la communication) entre les partenaires du bassin versant du ~~Séran~~ Gier. Ces groupes de travail thématiques étaient destinés à décliner, sur les bases des enjeux formulés par les acteurs dans le cadre des phases de concertation et de l'analyse du fonctionnement, les priorités nouvelles pour le bassin versant.

Le présent rapport comprend ainsi : les axes et objectifs proposés par les acteurs pour une prochaine démarche de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant ;

Chapitre II. **Stratégie d'intervention pour le bassin versant du Gier**

II.A. RAPPEL : LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU ET LES OBJECTIFS FIXES PAR LE SDAGE SUR LE TERRITOIRE

II.A.1. Les grands principes de la Directive Cadre sur l'eau (DCE)

Depuis quelques dizaines d'années, on assiste à une prise en compte croissante des milieux naturels dans la réglementation. L'aboutissement de cette approche a pris corps dans la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE (DCE). La Directive 2000/60/CE du Parlement européen a été adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur). Transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, cette directive, qui vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux, par « district hydrographique », tant du point de vue qualitatif que quantitatif, est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines.

La DCE comporte une exigence, celle d'atteindre le « bon état » de toutes les eaux superficielles et souterraines de l'Union Européenne à l'échéance 2015. Deux possibilités de dérogation dans le temps (de deux fois six ans) pouvant être néanmoins obtenues (après justification économique et/ou technique), soit une échéance maximale fixée à l'échéance 2027. L'ensemble des milieux aquatiques, superficiels et souterrains, est concerné par l'application de cette directive. **Chacun de ces milieux a fait l'objet d'une sectorisation en « masses d'eau »** cohérentes sur le plan de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, voire de quantité sont définis. La « masse d'eau » est l'unité de base pour rendre compte à Bruxelles de l'état des lieux. Elle est définie en France dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Chaque masse d'eau constitue une unité élémentaire pour laquelle sont définis :

- **Un état du milieu :**
 - état écologique des eaux de surface ;
 - état chimique des eaux de surface et des eaux souterraines ;
 - état quantitatif des eaux souterraines ;
- **Des objectifs à atteindre (« bon état » écologique, chimique ou quantitatif) pour 2015 (avec possibilités de dérogation : 2 reports possibles).**

La notion de bon état correspond d'abord à des milieux aquatiques dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Dans un deuxième temps, le bon état doit permettre la plus large panoplie d'usages possibles et notamment l'eau potable, l'irrigation, les usages économiques, la pêche...

II.A.2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Le 20 novembre 2015, le comité de bassin a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2021 et a donné un avis favorable au Programme de mesures qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif. Le 20 décembre 2015, le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée est entré en vigueur suite à la parution au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation du préfet coordonnateur de bassin. Le SDAGE pour la période 2022-2027 est en cours d'élaboration. Les travaux d'élaboration du nouveau SDAGE sont engagés sur le bassin depuis juillet 2018. Les consultations du public et des

partenaires institutionnels ont été lancées le 1er mars 2021. La consultation du public est ouverte jusqu'au 1er septembre 2021. Celle des partenaires institutionnels est ouverte jusqu'au 30 juin 2021.

II.B. PERSPECTIVES : GOUVERNANCE, PORTAGE DE LA DEMARCHE ET SOLIDARITE AMONT-AVAL

II.B.1. Des enjeux prioritaires identifiés à l'issue de la concertation et du bilan technique/financier et état des lieux initial et final

A l'unanimité les acteurs interrogés souhaitent poursuivre les actions sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques tout en articulant la future démarche avec le PAPI et le PGRE du bassin versant du Gier. Plusieurs éléments importent aux personnes interrogées :

- La poursuite du travail engagé sur la qualité de l'eau : la lutte contre les pollutions domestiques, agricoles, industrielles, ~~agricoles~~, routières (amélioration des connaissances) ;
- La poursuite des actions engagées sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau avec plus d'actions sur les affluents ;
- La mise en place d'un plan de gestion stratégique sur les zones humides ;
- La poursuite des actions inondations/ressource en lien avec le PAPI et le PGRE ;
- Le renforcement/la mise en place de partenariats notamment auprès des agriculteurs, des gestionnaires des infrastructures, des établissements non domestiques ;
- La mise en place d'un plan stratégique de communication global à l'échelle des deux structures (SEM/SyGR) : plan stratégique, harmonisation des outils de communication

II.B.2. Un besoin exprimé de réfléchir aux solutions possibles en matière de gouvernance

En parallèle, il y a une réelle volonté d'avancer sur la question de la gouvernance (GEMAPI, taxe GEMAPI) car plusieurs acteurs s'interrogent sur la pertinence du mode de fonctionnement actuel (cf. phase 3 : fonctionnement). L'étude bilan évaluation du contrat de rivière sur la partie fonctionnement permet d'identifier deux axes stratégiques possibles en matière de gouvernance et de fonctionnement :

- Une gouvernance sur 2 structures sous l'égide de l'entente (fonctionnement actuel) ;
- Une gouvernance unique : création d'une structure spécifique dédiée au bassin versant du Gier ?

Dans le cas d'une gouvernance sur 2 structures, telle qu'elle existe aujourd'hui, il semble important d'améliorer la lisibilité du fonctionnement et notamment de :

- harmoniser les outils de communication pour garantir une vision stratégique globale à l'échelle du bassin versant ;
- renforcer la communication et l'information à l'échelle du bassin versant et non pas à l'échelle des structures (actions, fonctionnement des structures, interlocuteurs, instances) ;
- renforcer les partenariats politiques et techniques entre l'amont (Loire) et l'aval (Rhône) ;
- informer plus régulièrement sur l'avancement des actions (fréquence des réunions à lisser) : implication des acteurs.

Plusieurs questions se posent, concernant le choix d'une structure spécifique dédiée au bassin versant du Gier :

- quelle volonté politique ?
- quelle stratégie ?
- quelles compétences ?
- quels moyens ?
- quelle temporalité ?

Ces réflexions seront à articuler avec les conclusions de l'étude GEMAPI en cours de finalisation, et qui reste très attendue par les acteurs (élus et partenaires du bassin versant).

II.A. DECLINAISON DES OBJECTIFS STRATEGIQUES PRIORITAIRES, OPERATIONNELS ET ACTIONS POSSIBLES ISSUS DE LA CONCERTATION

Le présent chapitre est le fruit du travail collectif mené avec les partenaires du bassin versant lors de trois séries d'ateliers géographiques. Ces sessions de travail avaient pour objectif d'identifier les objectifs stratégiques et les opérationnels pour une future démarche. Cette concertation a ainsi permis d'aboutir à :

- La formulation d'objectifs stratégiques et opérationnels sur la base des thématiques jugées prioritaires par les acteurs interrogés (lors des entretiens individuels et ateliers de concertation avec les communes et les réponses aux questionnaires) ;
- L'identification des premières pistes d'actions possibles ;
- La hiérarchisation des actions possibles par un système de vote.

Les pages ci-après présentent les résultats de ces groupes de travail thématiques. Certains objectifs et pistes d'actions ont ainsi été reformulés ou ajoutés. Les objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs opérationnels et pistes d'actions sous la forme de tableaux. Pour chaque objectif stratégique, une hiérarchisation des objectifs opérationnels est proposée sous la forme d'un graphique (nombre de vote obtenus).

II.B. VOLET QUALITE DE L'EAU :

II.B.1.Thème 1 : Les pollutions domestiques

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Poursuivre la mise en conformité/mise aux normes des réseaux et équipements d'assainissement collectif	Poursuivre l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement du système d'assainissement et s'orienter vers des systèmes de diagnostics permanents (objectif rajouté suite aux échanges)
	Poursuivre le travail engagé sur la réhabilitation et la mise en conformité des réseaux et équipements d'assainissement collectifs (contrôles, mises en conformité, améliorations)
	Améliorer les déversoirs d'orage
	Lutter/résorber les pollutions domestiques par temps de pluie
	Mettre en place dans les communes des « référents qualité de l'eau » (information + actions)
	Renforcer la fréquence des contrôles sur la qualité de l'eau et prendre en compte la qualité des petits affluents dans l'analyse. Essayer de mettre en place un suivi permanent sur certains points.

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Mettre aux normes les réseaux d'assainissement non collectif	Mettre en conformité les installations non conformes)
	Informier et accompagner les particuliers pour améliorer la qualité de l'eau par un système performant d'assainissement

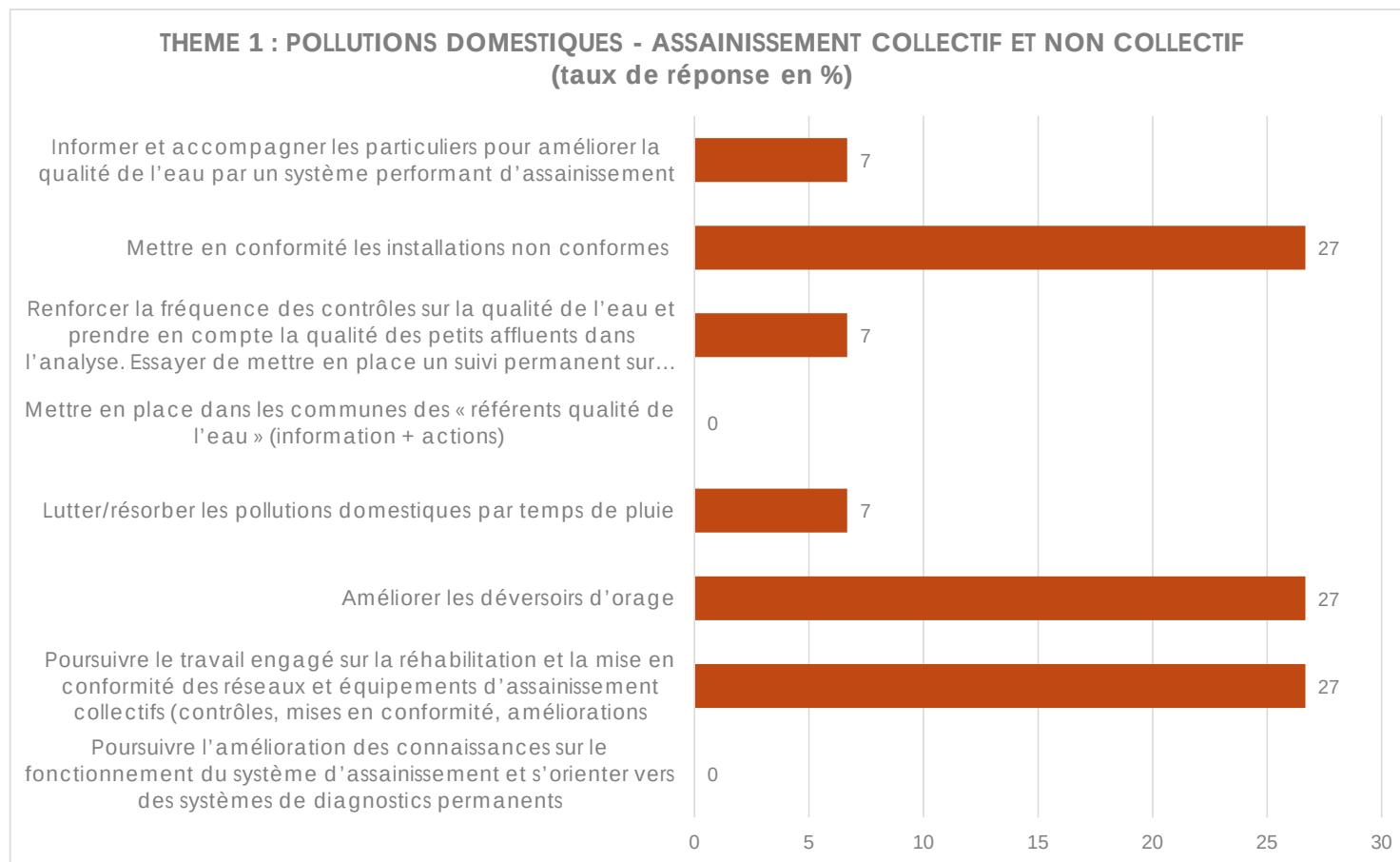


Figure 2 : Hiérarchisation des votes (pollutions domestiques)

II.B.2.Thème 2 : Les pollutions par les phytosanitaires

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Améliorer les pratiques phytosanitaires non agricoles	Poursuivre la sensibilisation des communes : à partir du 1 ^{er} juillet plus d'utilisation des phytos y compris sur les espaces aujourd'hui dérogatoires.
	Sensibiliser les particuliers
	Continuer à faire vivre les chartes zéro phytos notamment pour les particuliers : animation par réseau associatif
Améliorer les pratiques agricoles	Animer une démarche collective : réduire les sources de pollutions et rejets en phytosanitaires par la réduction d'apports agricoles : informer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche de changement des pratiques (diagnostics, temps de formation) (Animation de démarche collective). Mobiliser l'ensemble des acteurs du monde agricole afin de toucher un public plus large (ARDAB, ADDEAR, ...)
	Renforcer la connaissance sur la question des pollutions agricoles
	Mener des actions ciblées sur les « points noirs » : lorsqu'une pollution est détectée agir de manière ciblée (démarche individuelle)
	Accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratique : mettre en place des actions de type MAE / PSE / voir certification (en lien aussi avec le projet alimentaire territorial de SEM sur territoire SEM)
	Mettre en place des exigences concernant les phytos.
	Lutter contre l'érosion/ le ruissellement (ex plantations de haies) : en lien avec des programmes déjà en cours sur le territoire. Problématique de gestion globale de l'hydraulique en période d'orage.

Prévenir l'érosion des terres agricoles notamment sur les sous bassins versants des cours d'eau connaissant des problèmes d'ensablement et de ~~colmatation~~colmatage des habitats (en partenariat avec l'ensemble des acteurs) + mise en synergie des acteurs sur ce sujet.

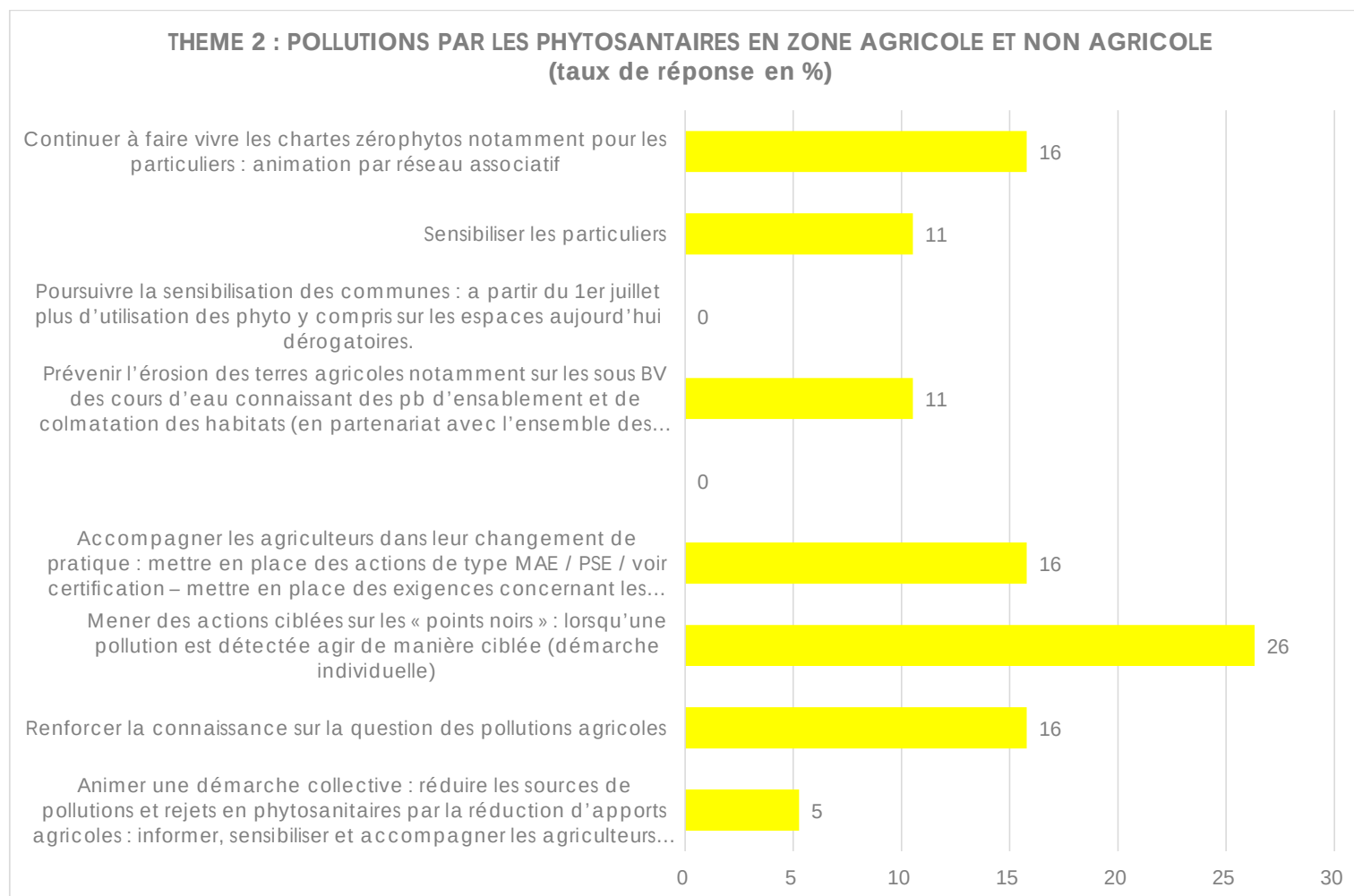


Figure 3 : Hiérarchisation des votes (pollutions par les phytosanitaires en zone agricole et non agricole)

II.B.3.Thème 3 : Les pollutions agricoles

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Améliorer les pratiques agricoles et leurs impacts sur les milieux aquatiques (pollutions par les nitrates, phosphores)	Réduire les sources de pollutions et rejets en nitrates phosphores par l'amélioration des pratiques : informer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche de changement des pratiques (diagnostics, temps de formation).
	Mettre en place des points d'abreuvement et dispositifs de franchissement pour éviter le piétinement du bétail dans les cours d'eau.
	Poursuivre l'accompagnement des changements de pratique (démarche collective) + individuelle (points noirs).

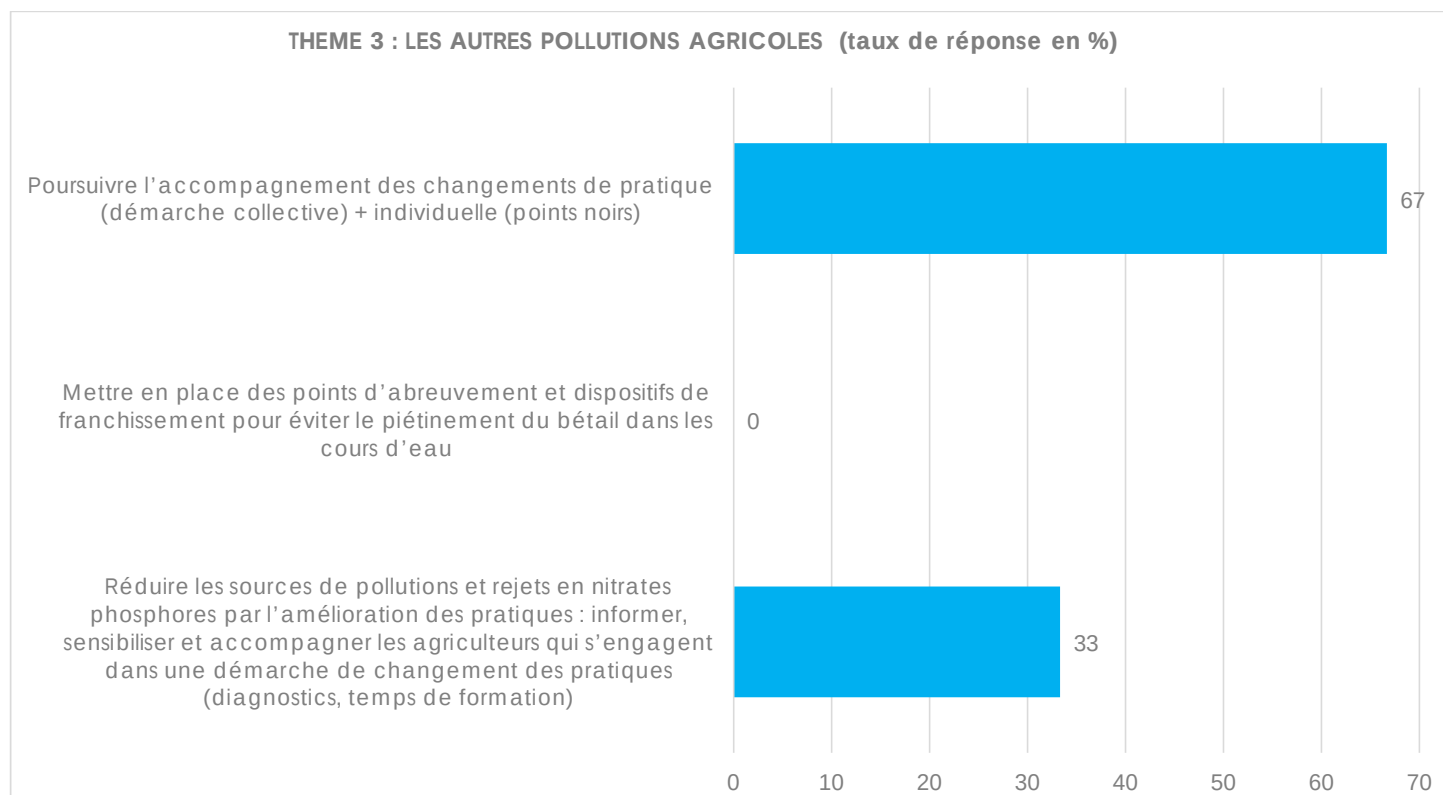


Figure 4 : Hiérarchisation des votes (autres pollutions agricoles)

II.B.4.Thème 4 : Les pollutions non domestiques et non agricoles (activités industrielles, artisanales et commerciales)

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Réduire les pollutions d'origine non domestique et non agricole	Accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics afin de poursuivre la mise en place des conventions avec les entreprises en maintenant un suivi sur plusieurs années.
	Evaluer l'évolution de la qualité physico-chimique de l'eau : suivi sur des points stratégiques mais de manière régulière (2 / 3 endroits).
	Mise en place d'équipements de prétraitement et de surveillance au sein des entreprises
	Monter une opération collective sur effluents non domestique soit par filière soit géographique ?)

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Informier, sensibiliser et accompagner les industriels à lutter contre les pollutions d'origine non agricole et non	Proposer des temps de formation/concertation à destination des entreprises (sensibiliser et former les industries aux enjeux de qualité de l'eau et au traitement/dépollution de leurs rejets).

domestiques	
--------------------	--

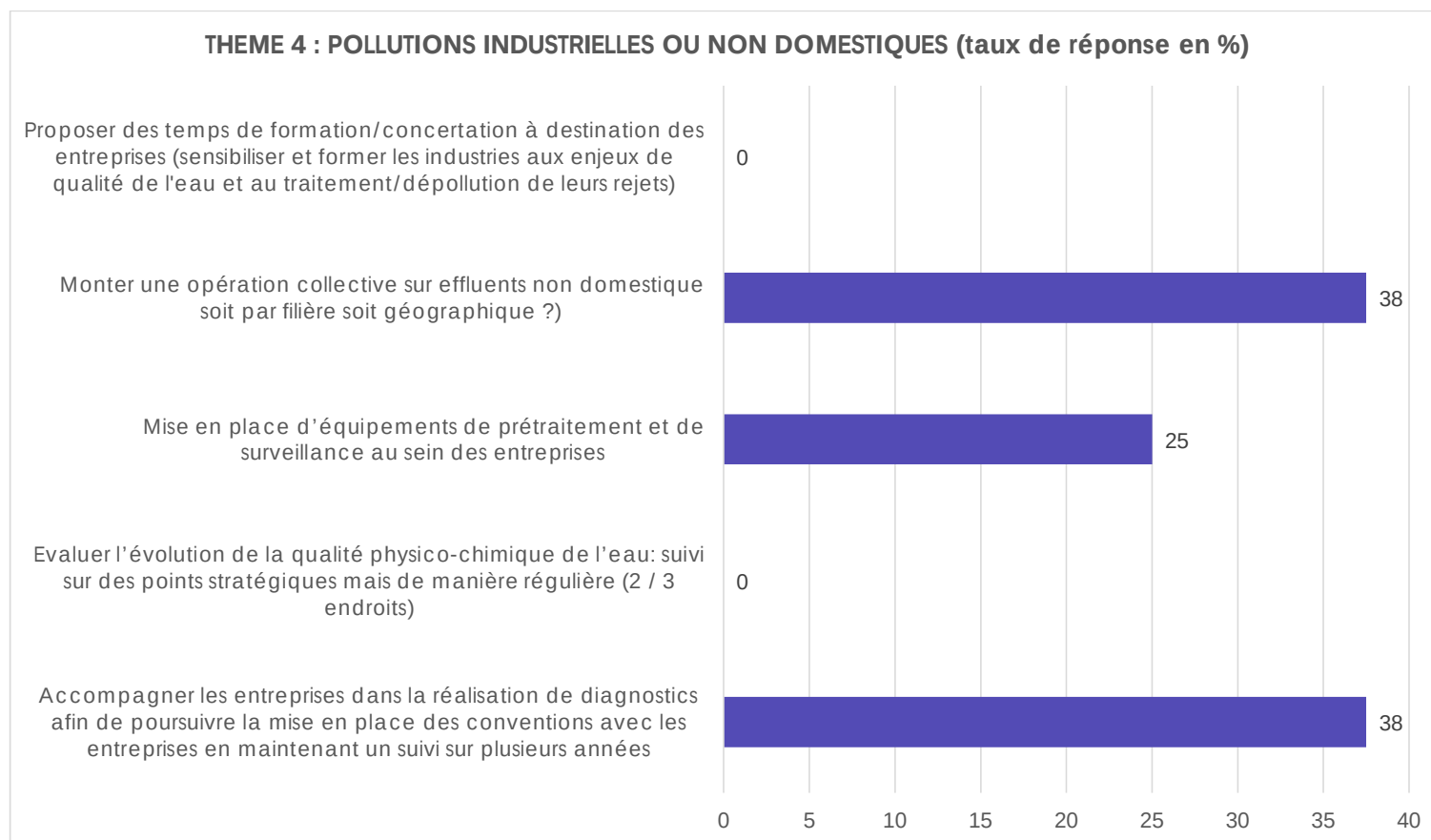


Figure 5 : Hiérarchisation des votes (pollutions industrielles ou non domestiques)

II.B.5.Thème 5 : Les pollutions liées aux infrastructures routières

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Renforcer la concertation avec les gestionnaires d'infrastructures	Mettre en place un groupe de travail/de concertation avec les gestionnaires d'infrastructures afin d'étudier les solutions possibles pour réduire les pollutions liées aux infrastructures.
	Sensibiliser / former les maîtres d'œuvre des infras sur l'amélioration des aménagements afin de limiter les effets sur les cours d'eau. Gestion intégrée des eaux pluviales.
Renforcer la connaissance sur les pollutions liées aux infrastructures	Réaliser un diagnostic des réseaux et de l'état des pollutions liées aux infrastructures sur le bassin versant (zones et secteurs à enjeux) : infrastructures routières importantes + voies ferrées.
Permettre l'installation d'aménagements et ouvrages en concertation avec les gestionnaires des infrastructures et leur bonne gestion	Installer en concertation avec les gestionnaires des infrastructures des séparateurs d'hydrocarbures sur les secteurs les plus impactés par les pollutions.
	Mettre en place des bassins/ouvrages (autres) pour garantir le traitement des pollutions routières.
	Améliorer la gestion des eaux pluviales : prendre en compte la question du ruissellement en lien avec les agriculteurs (en lien également avec le Schéma directeur des eaux pluviales).
	Favoriser la bonne gestion de l'ensemble des équipements de gestion des eaux pluviales.

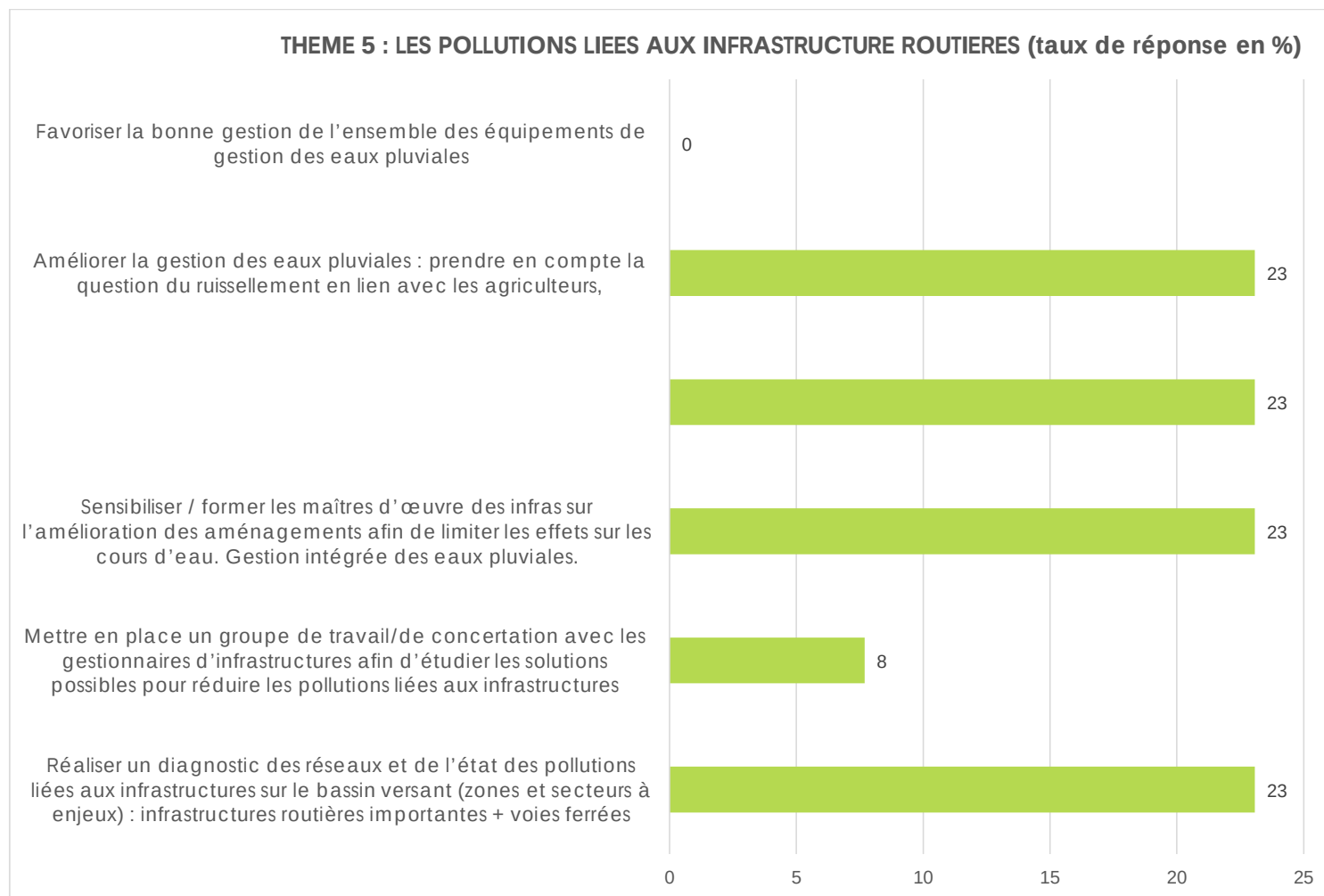


Figure 6 : Hiérarchisation des votes (pollutions liées aux infrastructures routières)

II.B.6.Thème 6 : Les décharges et dépôts sauvages

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Inventorier les sites faisant l'objet de décharges sauvages	Etablir un diagnostic des décharges sauvages sur le bassin versant : quel périmètre donner à cette analyse ? (Démarche participative pour identifier/résorber les points noirs).
Prévenir les dépôts sauvages	Sensibiliser les entreprises, commerces et particuliers (plaquettes d'informations, panneaux).
	Identifier les besoins en équipements (bennes,) et mettre des équipements adaptés à disposition du public.
	Accompagner les communes pour prévenir les décharges sauvages (outils de communication à mobiliser, mesures répressives éventuelles).
	Opérations de communication fortes à mener sur les problèmes récurrents de comportement concernant l'abandon des déchets.

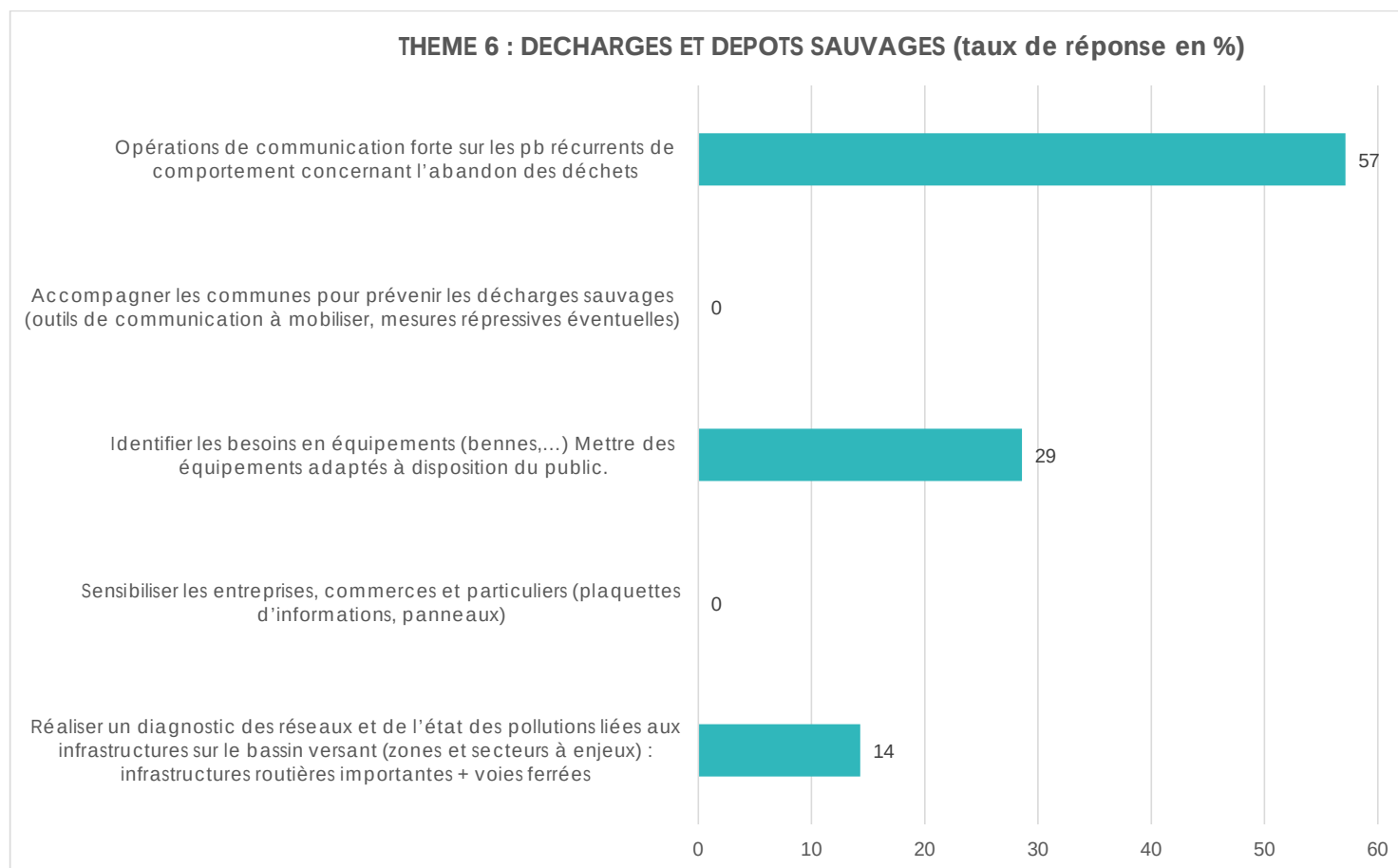


Figure 7 : Hiérarchisation des votes (décharges et dépôts sauvages)

II.C.VOLET MILIEUX AQUATIQUES

II.C.1. Thème 1 : Entretien de la végétation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Poursuivre les actions d'entretiens des cours d'eau	La plantation de végétaux arbustifs locaux pour concurrencer la Renouée du Japon.
	La poursuite des travaux d'entretien de la végétation (ripisylve), de nettoyage (embâcles) pour un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau tout en veillant à la continuité écologique de la ripisylve.
	La mise en œuvre d'un plan de gestion sur les déchets.
Poursuivre les actions d'entretiens des cours d'eau	Poursuivre les techniques d'éradication actuelles de la Renouée du Japon (bâchage, fauche).
	La lutte contre la propagation via des règles strictes (réglementation) en proposant notamment des cahiers des charges très strictes (paragraphes types à proposer aux maîtres d'œuvres).
	La sensibilisation et la formation de tous les acteurs sur la lutte contre la Renouée du Japon (communes, particuliers, entreprises, gestionnaire d'infrastructures...).
	La mise en place d'une opération de concassage criblage sur la gestion de la Renouée du Japon.
	La mise en place d'un plan de gestion communal de la Renouée du Japon.
	Le partage d'expériences positives (valorisation de la Renouée du Japon).

	L'échange avec le monde universitaire pour la mise en œuvre de solutions.
--	---

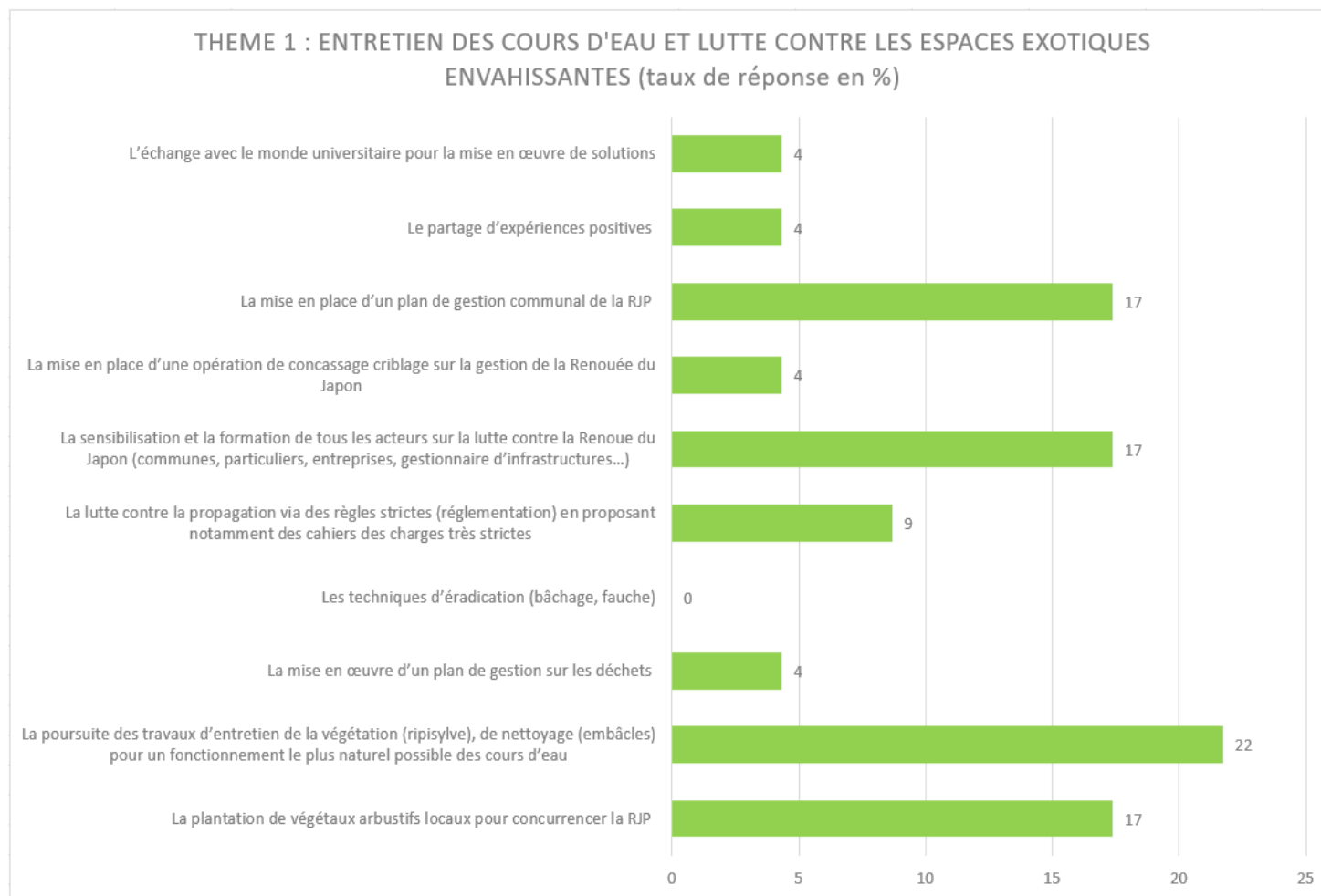


Figure 8 : Hiérarchisation des votes (entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes)

II.C.2. Thème 2 : La restauration de la continuité écologique/morphologique des zones humides

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Restaurer les zones humides	~~Plan de gestion stratégique des zones humides.~~
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et de restauration des zones humides.
	La poursuite du travail de connaissance/cartographie des zones humides et garantir une veille auprès des communes pour une bonne intégration des zones humides dans leur document d'urbanisme.
	Sensibiliser former à la prise en compte des zones humides dans le cadre des travaux d'aménagement et travaux de réseaux et entretiens d'ouvrage.
Poursuivre la restauration éco-morphologique des cours d'eau	Restaurer le lit et les berges des cours d'eau en milieu urbain en lien avec les enjeux hydrauliques.
	Restaurer le lit et les berges des cours d'eau en milieu rural.
	Amélioration de la connaissance et réflexion sur la gestion sédimentaire du Gier.
	Prévenir l'érosion des terres agricoles notamment sur les sous bassins versants des cours d'eau connaissant des problèmes d'ensablement et de ~~colmatation-colmatage~~ des habitats (en partenariat avec l'ensemble des acteurs) et garantir la mise en synergie des acteurs sur ce sujet.
La protection de la fonctionnalité éco morphologique des cours d'eau et la	L'amélioration de la continuité écologique : hydrologique, sédimentaire et/ou piscicole.

restauration de la continuité écologique	La communication auprès des riverains/habitants sur les travaux réalisés.
	La préservation et la restauration des réservoirs biologiques.

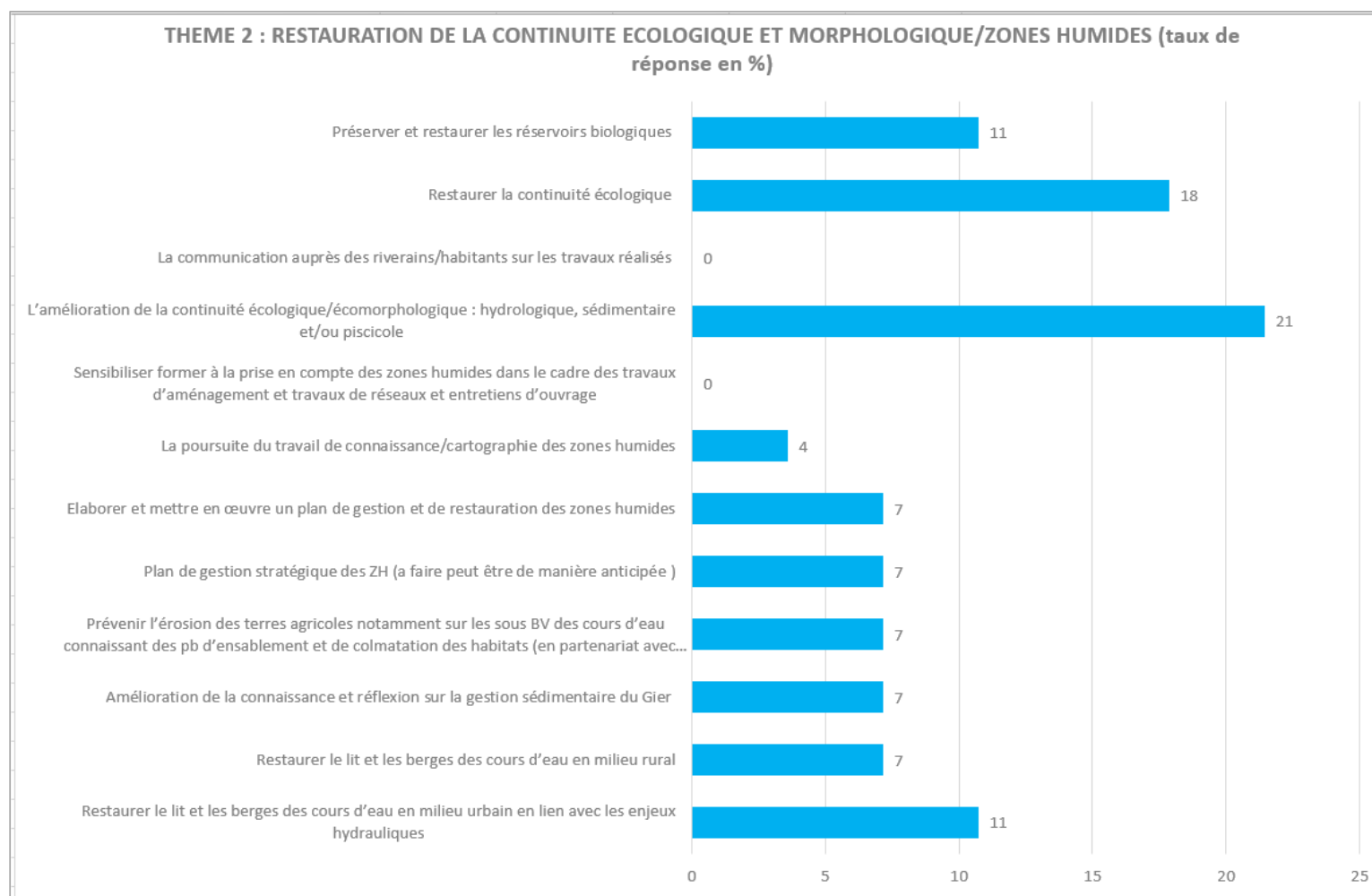


Figure 9 : Hiérarchisation des votes (restauration de la continuité écologique et morphologique/zones humides)

II.C.3. Thème 3 : Attrait paysager, activités de loisirs sur les cours d'eau du bassin versant

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Valoriser les cours d'eau du bassin versant notamment pour la pêche, la promenade, la découverte des milieux et du patrimoine	Plan de valorisation du patrimoine historique de la vallée
	Utiliser l'axe des principaux cours d'eau et particulièrement le Gier comme support de voie verte / mobilités douces (en lien avec le plan de mobilité des collectivités) (en veillant à limiter les impacts sur les cours d'eau) – « cibler les sections qui ne sont pas sensibles »
	Renforcer l'accessibilité au Gier pour le grand public. L'aménagement de chemins et des services associés afin de renforcer l'accessibilité aux bords des cours d'eau pour l'ensemble des usagers (cibler certains secteurs afin de limiter les impacts de la fréquentation) – La prévention des déchets constituera une préoccupation à avoir.
	Sensibiliser/informer sur les enjeux/problématiques du bassin versant (par exemple panneaux pédagogiques)
	~~La préservation et la restauration des réservoirs biologiques~~

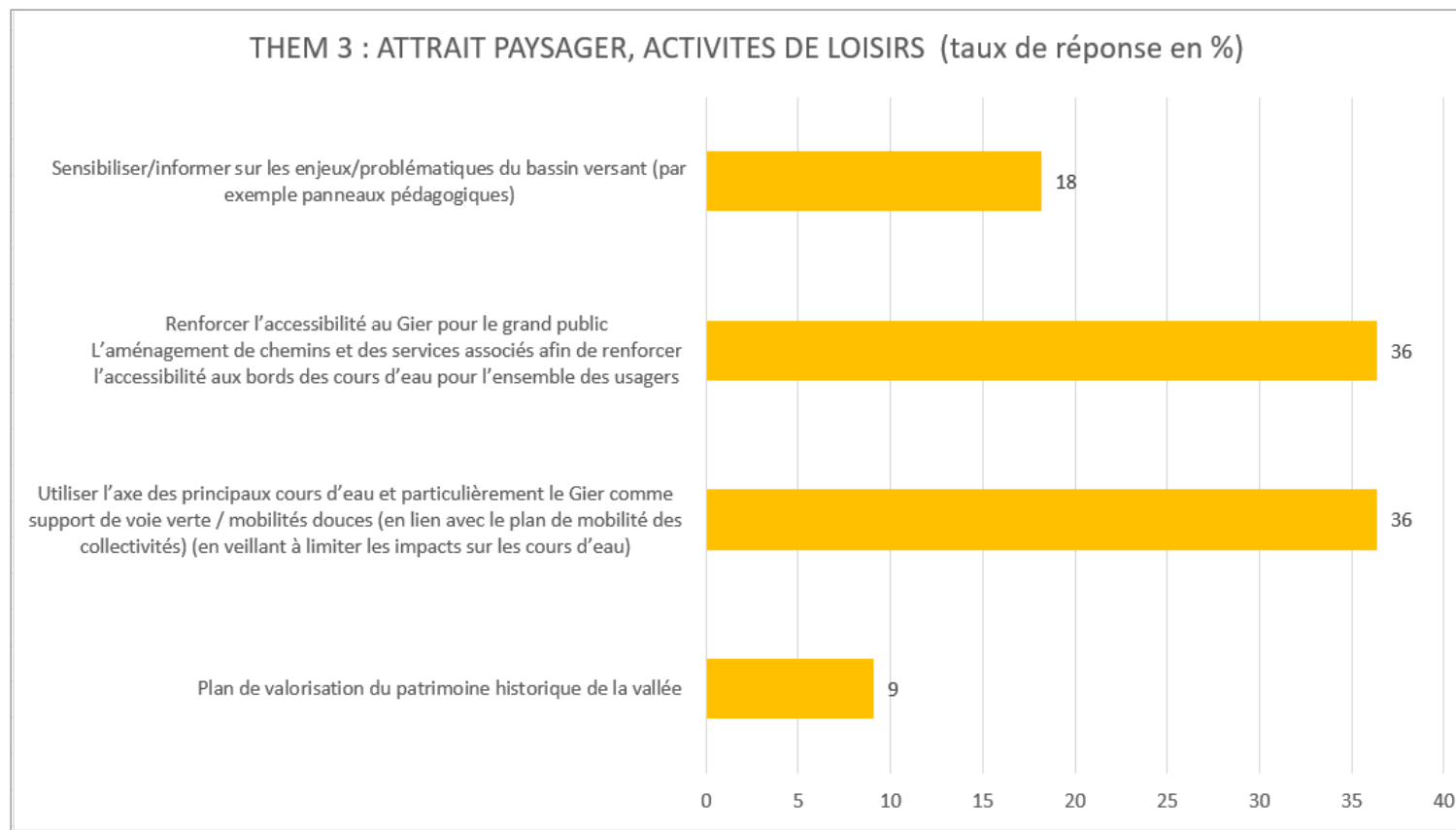


Figure 10 : hiérarchisation des votes (attrait paysager, activités de loisirs)

II.D. VOLET COMMUNICATION

II.D.1. Thème 1 : Les outils de communication à mobiliser

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
S'appuyer sur les outils et supports existants pour renforcer l'information, la communication et la sensibilisation	Tenir à jour les sites internet de SEM et du SyGR.
	Poursuivre l'édition d'un guide du propriétaire riverain.
	Continuer à informer et à communiquer sur les aménagements via des panneaux explicatifs/ lettres d'information, films.
	Poursuivre et renforcer les animations scolaires.
	Rééditer le journal de la rivière / ou réfléchir à sa refonte.
	Poursuivre les journées d'information des exploitants (AFREL).
	Utiliser les bulletins municipaux pour communiquer.
Créer de nouveaux outils de communication pour renforcer la sensibilisation	Organiser des ateliers de concertation avec les riverains et les habitants.
	Créer des plaquettes, des guides destinés aux nouveaux habitants.
	Organiser des visites sur des sites stratégiques.
	Proposer des temps d'information et de formation auprès des élus et nouveaux élus.
Communiquer fréquemment pour garantir un bon niveau d'information et de sensibilisation	Mettre en place un plan de communication stratégique afin de poursuivre et renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs du bassin versant.

II.D.2. Thème 2 : Communiquer sur la gestion et l'entretien des cours d'eau

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Communiquer sur la gestion et l'entretien des cours d'eau	La continuité éco-morphologique des cours d'eau/continuité écologique/ reconquête de l'espace de liberté de la rivière.
	Les habitats aquatiques.
	La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
Communiquer sur les milieux aquatiques	La protection des zones naturelles inventoriées et protégées ou statut (ENS, réservoirs et corridors biologiques, ...).
	La protection des zones humides.
Communiquer sur les risques d'inondations	Les crues et inondations (arrêter de communiquer sur les périodes d'occurrence, ...). Avoir un guide de ce que cela implique pour le riverain. Avoir une cible particulière à destination des nouveaux arrivants (en lien avec outils des communes + applis).
	Communiquer sur le sujet avec les communes.
	Former les acteurs de l'immobilier (Notaires, agence, ...).
	Sur le ruissellement (voirie, agriculteurs, urbanisme, ...).
Communiquer sur la ressource en eau	La gestion quantitative de la ressource en eau (alimentation en eau potable + quantité d'eau dans les rivières) – faire ressortir les éléments de constat du PGRE .
	La gestion qualitative de la ressource en eau (pollutions domestiques, agricoles, industrielles, routières, ...).
	Prévention déchets.
	Communication transversale sur les différentes thématiques/enjeux et les outils mis en œuvre : avoir une entrée sujet mais pas une entrée « outils » ou organisme. L'utilisateur souhaite avoir une information sur son cadre de vie : avoir des outils

Commentaire [RA1]: Plutôt entretien des cours d'eau ?

communs pour ne pas perdre l'usager.

II.D.3. Thème 3 : Les cibles d'acteurs à privilégier

Objectifs stratégiques retenus	Objectifs opérationnels/pistes d'actions proposées
Faire connaître les enjeux du bassin versant et impliquer les différents acteurs	Renforcer la sensibilisation du grand public (temps de concertation, journées pédagogiques, visites de sites, plaquettes d'informations, évènements comme les journées du patrimoine).
	Poursuivre l'information et la sensibilisation des riverains (cible élargie aux riverains des zones humides) .
	Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes (scolaires, centres de loisirs, centres aérés, collèges).
	Communiquer avec les collectivités / acteurs responsables notamment en charge du petit cycle de l'eau.
	Communiquer auprès des centres sociaux et des associations.
Renforcer la sensibilisation et le niveau d'information et de connaissance	Renforcer la connaissance et le niveau de sensibilisation des industriels/entreprises/ ZA / Commerçants .
	Renforcer la connaissance et le niveau de sensibilisation des élus (tous ceux qui interviennent de manière directe ou indirecte sur le cycle de l'eau à l'échelle des conseils municipaux) (formations, intervention des acteurs intervenant sur le BV, exemple l'heure bleue sur SMAGGA).
	Communiquer auprès des collectivités du bassin versant au sens large.
	Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires des infrastructures de transports (SNCF,...) .
	Renforcer la concertation et la sensibilisation des agriculteurs .

II.E. CONCLUSION

Le Contrat de Rivière Gier et affluents a été mis en œuvre pour une durée de 7 ans (2013-2020) pour préserver la ressource en eau et améliorer les milieux aquatiques. Il a permis la mise en œuvre de nombreuses actions sur le territoire du bassin-versant particulièrement dans les domaines de l'assainissement, la gestion, l'entretien et la restauration des cours d'eau. Il a aussi permis de rassembler des élus et des territoires autour d'une démarche globale en faveur des milieux aquatiques et de favoriser une prise de conscience collective des enjeux du bassin-versant.

Les enjeux identifiés dans le cadre du contrat de rivière touchent un grand nombre d'acteurs de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et des acteurs économiques, industriels. Dans ce contexte, des efforts importants doivent encore être menés : sur la gestion qualitative, quantitative, la restauration et l'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques/humides et sur la communication et sensibilisation de tous les acteurs du bassin versant (élus, agriculteurs, habitants, scolaires, établissements non domestiques ...). L'association d'experts (partenaires locaux, techniques) et représentants du monde agricole apparaît également importante pour renforcer la connaissance et diffuser largement les problématiques et enjeux présents sur le bassin versant.

Dans ce cadre, il apparaît important de pérenniser la dynamique en cours et de maintenir l'intérêt de ces acteurs en concrétisant et en lançant rapidement les suites à donner à la prochaine démarche sur le bassin versant. L'idée de partir sur une nouvelle démarche globale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour les acteurs ayant été interrogés dans le cadre de cette étude bilan.

L'ambition du futur programme d'actions nécessitera de définir de nouvelles lignes directrices en matière de communication/sensibilisation et probablement en matière de gouvernance, en lien avec les conclusions de l'étude GEMAPI.

Lors des groupes de travail thématiques qui se sont déroulés en juin 2021, les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les premières pistes d'actions ont été proposées. Les pistes d'actions se doivent maintenant d'être précisées grâce à l'expertise des chargés de missions SEM/SyGR et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin-versant de manière à déboucher sur l'élaboration d'un nouveau programme d'actions pour le bassin versant du Gier.